

PURCHASE AUTHORISATION

24th August 2017

If you wish to purchase through an agent and if he is personally named on the purchase form, you must produce a purchase authorisation specifying that the agent is purchasing on your behalf. The agent will otherwise be considered personally liable for the purchase. All authorisations must be lodged with Ventès Osarus at least 48 hours prior to the relevant sale. No authorisation will be accepted after this delay.

AUTHORISATION	
A : VENTES OSARUS 88 route d'Orbec 14100 LISIEUX	
I the undersigned, Mr Address	
My bankers are (print name)..... of.....	
Hereby appoint M. (print name)..... of (print address).....	
to be authorized agent to act for me in all matters relating to the purchase of horses at the August 2017 Sale to be held at PARIS-VINCENNES (75012), France, for an amount of euros, and to complete all necessary documents and do all things incidental to and in furtherance of such purchases on my behalf.	
I agree to pay for all purchases by my agent in accordance with VENTES OSARUS Conditions of Sale which I have read. This authority is given on the express undertaking that it may be revoked in writing to Ventès OSARUS.	
Full names (print)	Date
Signature :	

Please fill out and send this form:

- by e-mail : compta@osarus.com
- by fax : 05 40 00 71 04
- by letter : VENTES OSARUS – 88 route d'Orbec – 14100 LISIEUX

Note for Agent:

This authorisation must be duly signed and lodged in exchange of a receipt at VENTES OSARUS by the time specified and any purchase made by you as agent under this authorisation must be notified to our accounts department.

The confirmation slip when signed by you after purchase should state that you have purchased as an agent for the above named principal whose name must be given in full on the confirmation slip as well as your name and signature.

MANDAT D'ACHAT

24th August 2017

Vous souhaitez acheter par l'intermédiaire d'un agent et si ce dernier est personnellement engagé sur le bordereau d'achat, vous devez obligatoirement donner une autorisation d'achat spécifiant que l'agent agit pour votre compte. Sinon, l'agent en tant qu'enchérisseur sera considéré comme personnellement responsable de l'achat. **Toutes les autorisations d'achat doivent être remises à VENTES OSARUS au moins 48 heures avant le début de la vente pour les achats effectués le week-end. Aucune autorisation ne sera prise en compte passé ce délai.**

AUTORISATION	
A : VENTES OSARUS 88 route d'Orbec 14100 LISIEUX	
Je soussigné M. (nom et prénom) demeurant	
Nom et adresse de mon organisme bancaire	
Désigne nommément M. (nom et prénom) Adresse	
d'agir en qualité d'agent pour mon compte et d'acheter en mon nom à la vente du 24 août 2017 qui se tiendra sur l'hippodrome de PARIS-VINCENNES (75012) et d'accomplir toutes les formalités pour c'faire avant et après la vente.	
Je m'engage à régler tous les achats (pour un montant maximum hors frais de Euros) de mon agent en accord avec les conditions de vente de VENTES OSARUS dont j'ai pris connaissance au préalable. Cette autorisation n'est donnée que dans la mesure où elle n'est pas révoquée par mes soins en écrivant à VENTES OSARUS par lettre recommandée AR remise au plus tard la veille de la vente.	
A	Le
Signature :	

Merci de compléter et envoyer ce formulaire :

- par email à : compta@osarus.com
- par fax au 05 40 00 71 04
- par courrier : VENTES OSARUS – 88 route d'Orbec – 14100 LISIEUX

Note pour l'agent

Cette autorisation dûment remplie et signée doit être remise, contre reçu, entre les mains de VENTES OSARUS dans le délai requis et tout achat fait par vos soins en qualité d'agent doit être notifié au service comptable.

Le bordereau d'achat signé par vous après l'adjudication doit porter la mention que vous agissez pour la personne auprès de laquelle vous êtes mandatée en y mettant ses nom et prénom ; vos nom et prénom doivent y figurer clairement.